

N° CG 2007/F - 2^e/02
Séance du 15 DEC. 2006

**BUDGET PRIMITIF 2007
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 13 novembre 2006 et l'avis des Commissions réunies du 12 décembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Décide d'inscrire au titre du BP 2007 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,

- en investissement : un montant de 19 966 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 12 956 882 €,
- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 5 528 235 €,

soit :

➤ **Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 5 400 000 €
- un crédit de paiement de 5 182 501 €.

➤ **Programme F022 « Pépinières d'entreprises »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 80 265 €.

➤ **Programme F023 «Secteur Artisanal »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 520 000 €
- un crédit de paiement de 532 055 €.

Il est également décidé :

- de donner délégation à la commission permanente pour adopter la convention à intervenir avec la Région Alsace sur la mise en oeuvre des aides directes actuelles aux entreprises.

➤ **Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»**

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 3 474 810 €.

Au titre de ce programme, il est également décidé :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des conventions à intervenir dans le cadre de la création d'Alsace International et notamment la convention tripartite à établir entre la Région Alsace et les deux Départements qui définira les actions et les objectifs de ce nouvel organisme.

➤ **Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 13 746 000 €
- un crédit de paiement de 5 584 841 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 361 425 €.

Au titre de ce programme il est également décidé :

- d'allouer à la Ville de COLMAR une aide de 1 560 000 € pour la construction d'un bâtiment sur le site du Biopôle à COLMAR destiné à accueillir la plate-forme technologique Agrosystèmes et le CRITT RITTMO,
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 89715, chapitre 204, nature 20414, fonction 23 du budget départemental,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Ville de COLMAR et la Région Alsace précisant les modalités de versement de la subvention départementale et jointe au rapport,
- d'approuver l'adhésion à l'ENSISA et de désigner, pour représenter le Département et siéger au sein du Conseil de l'ENSISA :

* M. Alphonse HARTMANN, en qualité de titulaire,

* M. Marc SCHITTLY, en qualité de suppléant,

➤ **Programme F026 « Programme de développement économique »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 300 000 €
- un crédit de paiement de 647 220 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 40 000 €.

Au titre de ce programme il est également décidé dans le cadre du Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin OSEO-SOFARIS :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant Nr 5 relatif à la convention en date du 28 janvier 2000 et joint au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'avenant à la convention qui permettra de réabonder le fonds départemental de garantie du Haut-Rhin,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention quadripartite à intervenir associant OSEO, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'une mutualisation technique des fonds.

➤ **Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 930 000 €.

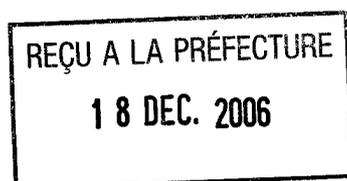
En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 1 650 000 €.

Au titre de ce programme il est également décidé de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en oeuvre de l'ensemble des actions.

- ❖ Prend acte de la communication du bilan de la consommation des crédits du plan de revitalisation économique pour le volet « économique »,
- ❖ Décide de prolonger les autorisations de programme et les autorisations d'engagements du plan de revitalisation économique (F027) jusqu'en 2008,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme et des crédits de paiements votés.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 18 DEC 2006

Publié le 29 DEC 2006

Pour la Commission Permanente
Président Général
Délégation

Charles EUTTNER

Ludovic LIONS